

Déposé aux archives.

3.—Soumis un rapport du Chef du Département des Incendies sur une demande de M. Pierre Gagnon, ex-pompier, pour une police acquittée de \$1,000, suivant la résolution adoptée par le Conseil de Ville, le 18 janvier 1875, déclarant que M. Gagnon jouissait d'une bonne santé au moment de sa mise à la retraite.

Résolu: En conséquence, que le Bureau ne croit pas devoir recommander d'accorder telle police acquittée.

4.—Résolu: D'autoriser le Secrétaire à faire faire une boîte pour recevoir les soumissions.

5.—Le Bureau prend en considération le rapport de l'Ingénieur en Chef, donnant le résultat des examens qu'il a fait subir aux candidats à la position de sténographe dans son Bureau, et il est

Résolu: Que M. René Côté, qui a subi le meilleur examen soit engagé, à l'essai, comme Commis sténographe, pour le Bureau des Commissaires, attaché à l'Ingénieur en Chef, à raison de \$8.50 par semaine.

6.—Résolu: D'autoriser le Surintendant des Impressions et de la Papeterie à remettre à l'Ingénieur en Chef la machine à écrire "Empire", qui est actuellement au Bureau des Réclamations.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 29 mars 1911, a.m.

M. Ainey, président; tous présents.

1.—M. l'échevin Létourneau se présente devant le Bureau au sujet d'une propriété attenante au Parc Georges-Etienne Cartier, dans le quartier St-Henri, et appartenant à la Compagnie du Pacifique Canadien.

Le Secrétaire est autorisé à demander à la Compagnie du Pacifique Canadien quels sont les meilleurs termes auxquels elle consentirait à céder ce terrain à la Cité.

2.—Et advenant midi, le Bureau procède à l'ouverture d'une soumission pour l'impression des rapports annuels des différents départements municipaux, savoir, celle de M. A. P. Pigeon, le seul soumissionnaire.

Résolu: De prier le Surintendant des Impressions et de la Papeterie à rencontrer le Bureau à ce sujet, et d'apporter avec lui l'annonce qui a été publiée dans les journaux en rapport avec la demande de soumissions pour l'impression de tels rapports.

Le chèque de deux cents dollars (\$200) qui accompagnait ladite soumission est déposé chez le Trésorier de la Cité.

3.—Soumis un rapport du docteur J. E. LaBerge, attirant l'attention du Bureau sur la nécessité d'avoir un local prêt à recevoir les cas de variole qui pourraient se présenter pendant que les travaux de réparations à l'hôpital des Variolés seront en cours.

Il est en conséquence

Résolu:—De donner avis à M. J. B. Lalonde, Inspecteur de la Plomberie, d'avoir à abandonner au premier mai prochain, le petit pavillon qu'il occupe actuellement, tout près de l'entrée du terrain de l'hôpital, et afin de mettre M. Lalonde sur un pied d'égalité avec les autres inspecteurs, il est

Résolu: De lui voter une somme de \$12.50 par mois, pour lui permettre de payer son loyer ailleurs, à compter du 1er mai.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Compte rendu de l'assemblée du 29 mars 1911, p.m.

Les mêmes présents.

1.—Le Surintendant des Marchés recommande le transfert du bail des étaux No 51 et 53 du Marché Bonsecours, de MM. Z. Senécal et Besner à M. F. H. Carlin.

Filed of record.

3.—Submitted a report from the Chief of the Fire Department on the application from Mr. Pierre Gagnon, ex-fireman, for a paid-up policy of \$1,000, according to the resolution adopted by the City Council, on the 18th January, 1875, stating that Mr. Gagnon enjoyed a good health at the time he was superannuated.

Resolved: That, for the above reason, the Board does not deem it advisable to grant such paid-up policy.

4.—Resolved: That the Secretary be authorized to have a box made for the reception of tenders.

5.—The Board considered the report from the Chief Engineer, giving the result of the examination of the candidates for the position of stenographer for his office and it was

Resolved: That Mr. René Côté who has passed the best examination be appointed, on probation, as stenographer for the Board of Commissioners and attached to the Chief Engineer's office, at the salary of \$8.50 per week.

6.—Resolved: That the Superintendent on Printing and Stationery be authorized to place at the disposal of the Chief Engineer the Empire typewriting machine now in the Claim's office.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

Report of meeting held the 29th March, 1911, p.m.

Present: All the members of the Board. Mr. Ainey in the chair.

1.—Alderman Letourneau appeared before the Board in connection with a property adjoining the Georges-Etienne Cartier Park, in St. Henry Ward, said property belonging to the C. P. R. Co.

The Secretary was instructed to inquire from the Canadian Pacific as to what would be the best conditions upon which they would be prepared to cede the said grounds to the City.

And it being twelve o'clock, the Board proceeded with the opening of a tender for the printing of the annual reports of the different civic departments, to wit, that of Mr. A. P. Pigeon, the only tenderer.

Resolved: That the Printing and Stationery Superintendent be requested to meet the Board in this connection, and to bring with him, the advertisement published in the newspapers calling for tenders for the printing of such reports.

The cheque of two hundred dollars (\$200) which accompanied the tender was deposited with the City Treasurer.

3.—Submitted a report from Dr. J. E. LaBerge, calling the attention of the Board to the necessity of having quarters prepared to receive cases of small-pox which may occur during the repairs which are being made to the Small-pox Hospital.

It was accordingly

Resolved: To notify Mr. J. B. Lalonde, plumbing Inspector, that he must quit before the first of May, the small lodging presently occupied by him, near the entrance to the hospital grounds, and in order to place Mr. Lalonde on the same footing as the other inspectors, it was

Resolved: That a sum of \$12.50 per month be voted to enable him to pay his rent elsewhere, from the 1st of May.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

Meeting held the 29th March, 1911, p.m.

Present: The same members as above.

1.—The Superintendent of Markets recommended that the lease of stalls Nos. 51 and 53, Bonsecours Market, be